

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0056269

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1069

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Zarqri Hamoudi

Date de naissance :

actuellement

Adresse :

Tél. : 0619 8660 24 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ZARQRI HAMOUDI Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Aggrecin cocardie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

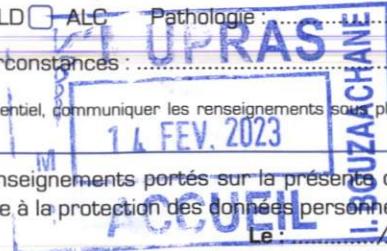
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
02.22.13	8	100	Grandes Cintures 235.35.12 CASABLANCA	Malick Lamine Ophthal-mologie 341.3d. La Grande Ceinture 1er Etage tel: 05.22.35.35.12 - CASABLANCA
		341.3d		
		Tel:		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

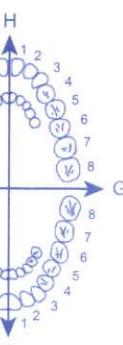
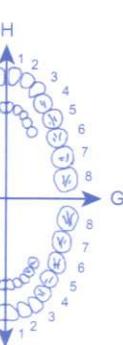
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
L'UNIVERSITÉ SAINS LA VIE Mohamed ROKNEDDINE Opticien Optométriste Nuk Korea Bloc (EF) N°115 - Casablanca Tel: 05 22 80 02 81	27/02 2023					19 000,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Khalid LAFDILI ALAOUI

Ophthalmologiste

- Chirurgie de cataracte par phako
- Strabologie - Glaucome - Voies lacrymales
- Angio et laser - Chirurgie réfractive

Ex medecin chef du sc
d'ophtalmologie à l'hôpital Md V casa



دكتور خاليد الفضيلي العلوي

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة الجلاة

الحول - مسالك الدموع - داء الزرق

تصوير أوعية الشبكة والأيفر - جراحة تصحيح التنظر

رئيس مصلحة طب العيون سابقا

بمستشفي محمد الخامس البيضاء

Casablanca, le :

07-02-23

الدار البيضاء في :

ZARGUI HANNAH

Nutres + lens VL+VP

$$OD = (\beta_0^{\circ} - 2,75) + 1,50$$

$$OC = + 1,50$$

ADD + 3,50 DSC

~~نظارات العدسات اللاصقة~~
~~LUNETTES LA VIE~~
Mohamed ROKNEDDINE
Opticien Optométriste
Souk Korea Bloc (EF) N°115 - Casablanca
Tél: 05 22 80 02 81

Dr. Khalid LAFDILI ALAOUI
OPHTHALMOLOGISTE
341, Bd Grande Ceinture 1er Etage
Tél: 05 22 35 35 12 - CASABLANCA
Agrement Visite Permis
de Conduire N°2648 22/15

341, Bd La grande ceinture, 1ère étage
(au dessus de wafa assurance)
Lot. Mouahidine hay mohammadi
Casablanca - Tél. : 05 22 35 35 12

341، شارع الحزام الكبير الطابق الأول إقامة المحدثين الحى المحمدى
(فوق تأمين الوفاء) - البيضاء - الهاتف : 05 22 35 35 12

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116

Casablanca

Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

سوق القرية بلوك اف رقم 116
البيضاء

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 0000200

Casablanca, le 17.09.2013

M HAMMOUDI

ZARGANI

Doit

Docteur Khalid LAFICCI

Nomenclature N° 489.402

OD : cyl sph (130, -0.75) + 5.50 300,-

OG : cyl sph + 5.50 300,-

VP OD : cyl sph 11, + 3.12 300,-

OG : cyl sph 11, + 3.50 300,-

Verres Organique Trenchet

Montures : opticien 700,-

Arrêté la présente Facture à la somme de :

مille Neuf cent Jhs 1900,-

نظارات الحياة
LUNETTES DE LA VIE
Mohamed ROKNEDDINE
Opticien Optométriste
Souk Koria Bloc (EF) N° 116 Casablanca
Tél 05 22 80 02 81

OG

90